

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

- 1. Item 1
- 2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Comment obtenir des renseignements immobiliers ?

Vous recherchez des info
immobilier sans passer pa
vous demandez vers que
Quels renseignements ob
l'information immobilière
d'enregistrement des doc
publicité foncière. Nous v
procéder.



Qui peut demander des informations sur un bien immobilier ?

Toute personne peut demander des informations sur un bien immobilier.
Le service officiel d'information immobilière a **10 jours** pour vous répondre.

Quels renseignements immobiliers pouvez-vous demander depuis 1956 ?

Le service d'information immobilière est le service de la publicité foncière.

Il vous renseigne sur la **situation juridique d'un** immeuble. Vous pouvez obtenir les informations suivantes, par exemple :

- Identité des propriétaires successifs
- Prix des différentes ventes
- Copie des documents de vente immobilière
- Donation

La demande de documents ou renseignements change selon la période d'inscription **avant ou après le 1^{er} janvier 1956** dans les registres hypothécaires.

Situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier après 1956

Vous pouvez demander des informations au service de la publicité foncière :

- Sur un ou plusieurs immeubles
- Sur un ou plusieurs immeubles sur lesquels une ou plusieurs personnes désignées dans la demande disposent d'un droit réel immobilier

Les informations délivrées prennent la forme d'une **copie** d'une ou plusieurs **fiches manuscrites** ou d'une **réponse informatique** à compter de la date d'informatisation.

Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa pour demander les **renseignements** concernant la **situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier** des personnes **après 1956**.

Renseignements concernant la situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier des personnes (après 1956)

Vous devez adresser votre demande au service de la publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?

Service de la publicité foncière et de l'enregistrement

Copie de documents enregistrés après 1956

Vous pouvez demander des informations au service de la publicité foncière :

- Sur un ou plusieurs immeubles
- Sur un ou plusieurs immeubles sur lesquels une ou plusieurs personnes désignées dans la demande disposent d'un droit réel immobilier

Par exemple, vous pouvez demander la copie du règlement de copropriété.

Les informations délivrées prennent la forme d'une **copie** d'une ou plusieurs **fiches manuscrites** ou d'une **réponse informatique** à compter de la date d'informatisation.

Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa pour demander les **renseignements** concernant la **situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier** des personnes **après 1956**.

Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés après le 1er janvier 1956

Vous devez adresser votre demande au service de la publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?

Service de la publicité foncière et de l'enregistrement

Complément de renseignements après 1956

Si vous avez déjà obtenu des renseignements et que vous souhaitez en obtenir une actualisation, vous pouvez faire une **demande complémentaire de renseignements**.

Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa pour demander des **renseignements complémentaires**.

Complément de renseignements après 1956

Vous devez adresser votre demande au service de la publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?

Service de la publicité foncière et de l'enregistrement

Quels renseignements immobiliers demander datant d'avant 1956 ?

Le service d'information immobilière est le service de la publicité foncière.

Il vous renseigne sur la **situation juridique d'un** immeuble. Vous pouvez obtenir les informations suivantes, par exemple :

- Identité des propriétaires successifs
- Prix des différentes ventes
- Copie des documents de vente immobilière
- Donation

La demande de documents ou renseignements change selon la période d'inscription **avant ou après le 1^{er} janvier 1956** dans les registres hypothécaires.

Copie de documents enregistrés avant 1956

Vous pouvez demander la **copie** des documents suivants :

- Actes constatant la transmission de la propriété d'un immeuble bâti ou non bâti (vente, donation, partage, transmission par décès...)
- Bordereaux d'inscriptions hypothécaires en cours
- Règlements de copropriété et des états descriptifs de division

Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa ci-dessous pour demander une **copie de documents enregistrés avant 1956**.

[Copie de documents \(acte de vente, donation, règlement de copropriété...\) enregistrés avant le 1er janvier 1956](#)

À savoir

Quand le service de publicité foncière a **transféré** le document demandé aux **Archives Départementales**, il doit vous en **informer**.

Vous devez adresser votre demande au service de la publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?

[Service de la publicité foncière et de l'enregistrement](#)

Relevé des formalités datant d'avant 1956

Au préalable, si vous ne connaissez pas les références données à la publication d'un document, vous pouvez demander la **délivrance d'un relevé des formalités** répertoriées au nom d'une personne.

Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa pour demander un relevé des formalités enregistrés **avant 1956**.

[Relevé des formalités avant 1956](#)

Vous devez adresser votre demande au service de la publicité foncière du lieu de situation des biens.

Où s'adresser ?

[Service de la publicité foncière et de l'enregistrement](#)

Quel est le coût de la démarche ?

Les **tarifs** pour votre demande de renseignements (copies ou extraits de documents) sont indiqués sur la **notice jointe** à chaque formulaire.

Ils sont variables suivant le type de demande.

Vous pouvez calculer le coût de votre demande de renseignements immobiliers dans chaque **formulaire**.

Les modes de **paiement des droits d'enregistrement** sont les suivants :

Espèces jusqu'à 300 €

Chèque à l'ordre du Trésor public lorsque le montant est inférieur à 1 000 €

Chèque certifié à l'ordre du Trésor public lorsque le montant est supérieur à 1 000 €

Virement

Des frais d'envoi sont réclamés si vous souhaitez obtenir la réponse par voie postale.

Questions – Réponses

[Que faire lorsque l'on a perdu l'acte de propriété de son logement ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

[Achat d'un terrain](#)

[Achat ou vente d'un logement](#)

Pour en savoir plus

[Portail des services en ligne des notaires de France](#)

Source : Notaires de France

[Modes de paiement des droits d'enregistrement](#)

Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

[Service de la publicité foncière et de l'enregistrement](#)

Services en ligne

Formulaire : Cerfa n°11273 : N°3231-SD : [Copie de documents \(acte de vente, donation, règlement de copropriété...\) enregistrés avant le 1er janvier 1956](#)
Formulaire : Cerfa n°11272 : N°3230-SD : [Relevé des formalités avant 1956](#)
Formulaire : Cerfa n°11194 : N°3233-SD : [Renseignements concernant la situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier des personnes \(après 1956\)](#)
Formulaire : Cerfa n°11187*05 : N°3236-SD : [Copie de documents \(acte de vente, donation, règlement de copropriété...\) enregistrés après le 1er janvier 1956](#)
Formulaire : Cerfa n°11195 : N°3240-SD : [Complément de renseignements après 1956](#)

[TOUS LES SERVICES EN LIGNE](#)

Textes de référence

[Code civil : article 2449](#)
Délivrance de renseignements immobiliers
[Livre des procédures fiscales : article L107 A](#)
Délivrance de renseignements immobiliers
[Code général des impôts : articles 878 à 881N](#)
Service de publicité foncière

FIL INFOS



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

[TOUTES LES ACTUALITÉS](#)



Du 20 JUIL

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS